



La MSA recrute des infirmiers du travail au cœur des territoires ruraux

Bobigny, 6 mai 2021

À quelques jours de la Journée internationale des infirmières (12 mai), la MSA rappelle le rôle important de ses infirmiers pour assurer ses missions de médecine du travail et de prévention. Chaque année, le régime agricole recrute des infirmiers en santé au travail pour réaliser des visites d'information et de prévention au cœur des territoires. Les 170 infirmiers actuellement en poste à la MSA mènent également des actions en milieu du travail : sensibilisation, étude de poste, éducation et promotion de la santé auprès des ressortissants du régime agricole.

La diversité des sujets, des projets et des domaines d'intervention permettent aux infirmiers du travail d'exercer auprès d'adhérents travaillant dans des domaines et filières agricoles aussi variés que la culture, l'élevage, le bois, les coopératives, les espaces verts, le milieu hippique, le tertiaire, les travaux agricoles. Ils sont des soutiens aux adhérents sur la prévention des risques professionnels de toutes les filières agricoles.

Au sein d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail, les infirmiers du travail en lien avec les médecins du travail et les assistants, exercent leur activité en coopération avec des conseillers en prévention. Ils sont également amenés à travailler avec d'autres acteurs : travailleurs sociaux, partenaires, institutions, etc.

Antoine, infirmier à la MSA : « La MSA correspond à mes valeurs de proximité avec les territoires et la ruralité. J'ai beaucoup d'amis viticulteurs, maraîchers ou cultivateurs, la réalité de leur travail ne m'est donc pas inconnue. J'ai envie de leur apporter un service à la hauteur de leur engagement. »

⇒ [Retrouvez le témoignage d'Antoine](#)

Consulter les offres de postes sur le site inma.fr ou sur le site recrutement.msa.fr

A propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social et prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels.